Vol. L — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 1 JUIN 1921 — No. 28

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées

Le Manitoba
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

FETE-DIEU

La veille de la solennité à Québec, l'**Action Catholique** écrivait ce qui suit:

Demain sera célébrée dans toutes les paroisses la solennité de la Fête-Dieu. Demain le Grand Maître sortira non seulement des tabernacles, mais des églises pour passer par les rues. Il convient que tous les fidèles se pénètrent de la signification de cette solennité et n'oublient pas la majesté de celui qui sort, ni sa puissance.

Celui qui va passer est le roi du Ciel et de la terre. Il a droit non seulement au respect, mais encore à l'adoration de ses fidèles. Celui qui va passer est le Maître tout puissant, c'est le temps de lui ouvrir notre coeur afin qu'il nous bénisse, nous soutienne et nous protège.

Donc, demain, pas d'étalage de toilettes immodestes. Respect à Celui qui passe.

Pas de curiosité déplacée. Respect à Celui qui passe.

Pas d'ostentation, pas d'orgueil, mais de l'humilité. Respect, et adoration à Celui qui passe.

Et surtout, que les chrétiens se rappellent qu'à part les malades et les infirmes empêchés par leur faiblesse, la place de tous est dans le cortège et non parmi les hérétiques ou les payens qui promènent leur curiosité sur les trottoirs.

* * *

Nous croyons pouvoir dire que ces conseils que donnait à 1500 milles de nous, le journal de Québec à ses lecteurs, ont été mis en pratique à St. Boniface, dimanche dernier.

La population entière accompagnait l'Hostie Sainte et au retour de la procession la Cathédrale était remplie de fervents catholiques désireux d'assister à la dernière bénédiction du Très Saint-Sacrement.

S'il est vrai de dire que la license et le plaisir semblent, en certains quartiers du monde, accaparer les populations, il est aussi vrai de dire que du côté religieux il se fait un mouvement remarquable, vers le bien et la piété.

A St. Boniface comme dans les autres villes on peut constater que la foi devient plus vivace car, de plus en plus on se rend compte que seule la religion sauvera les peuples comme les individus au milieu de la tourmente qui actuellement fait rage.

Notre population a voulu donner la preuve, dimanche dernier, qu'elle n'entendait pas rester en arrière dans la pratique des exercises religieux qui font les nations fortes et vaillantes.

Prions Dieu de répandre sur notre ville une abondante pluie de grâces et de bénédictions.

AMERICANISATION

Voici ce que disait l'autre jour, à Worchester, sur l'américanisation M. Thomas F. Power, surintendant adjoint des institutions scolaires de cette ville:

"L'américanisation des étrangers, ne saura jamais être obtenue en forçant ceux-ci à troquer leur langue et leurs traditions contre la langue et les coutumes anglaises. En nous apportant leurs langues, leurs coutumes, leur culture, leurs traits nationaux de supériorité, ils nous enrichissent, dotent leur patrie adoptive de nouveaux et précieux avantages dont nous devrions savoir apprécier la valeur.

"Si nous contraignons les étrangers à abandonner leur langue et leurs coutumes, ils ne pourront se faire une bien haute idée de notre conception de la liberté et leur assimilation ne s'en trouvera ni facilitée ni hâtée."

"On ne peut pas détruire la conscience d'une race, car elle se trouve dans le sang, et l'américanisation ne peut l'enlever de l'organisme. Le nationalisme est un des sentiments les plus forts de l'âme d'une race; on s'attaque à l'âme, à la conscience de cette race, et détruire l'âme d'une race c'est lui enlever la raison et la remplacer par l'instinct brutal.

"Il ne faut pas détruire la langue d'un élément, mais chercher à la lui conserver, tout en encourageant l'étude de la langue anglaise."

Ces paroles peuvent facilement trouver leur application au Canada.

C'est la position que prenait sur ce sujet M. Joseph Bernier, député de St. Boniface, à la dernière session de la législature.

Nos lecteurs nous permettront de citer de nouveau ce passage du discours de M. Bernier ou il traite de la question des langues.

"Ce n'est pas en voulant extirper du coeur du citoyen dont l'origine n'est pas anglo-saxonne l'amour naturel qu'il a pour sa langue maternelle, que l'on réussira à faire un peuple uni, homogène, et en état de travailler efficacement au développement de notre pays.

J'ai dit tout à l'heure que l'école neutre, l'école sans Dieu, ne pouvait être vraiment nationale et que pour faire une école nationale, il fallait y mettre à la base l'enseignement religieux. J'ajoute de plus, que l'école ou l'on ne veut absolument enseigner qu'une seule langue, c'est-à-dire la langue anglaise, n'est pas non plus une école nationale dans le vrai sens du mot, et je dis qu'elle manquera son but.

Il ne s'agit pas seulement, pour faire de vrais canadiens, d'exiger le seul enseignement de la langue anglaise. Si l'on veut faire de bons citoyens canadiens, l'ont doit ensemencer plus profondément, il faut aller jusqu'au coeur du citoyen, de quelque origine qu'il soit.

Nous connaissons tous la nécessité de la connaissance de la langue anglaise. Nous voulons que nos enfants apprennent cette langue. Le fait est, et c'est indiscutable, que nous apprenons l'anglais et que nous pouvons nous en servir chaque fois que l'occasion l'exige. Mais, je le répète, le patriotisme qui est basé simplement sur l'enseignement de la langue anglaise est un patriotisme qui ne va pas plus profondément qu'à l'épiderme.

Tandis que le respect porté à l'idéal national d'une race va jusqu'au coeur.

L'on n'a pas besoin, il me semble, d'être doué d'une intelligence plus qu'ordinaire pour bien voir et pour bien se rendre compte de ce qui arrive ailleurs.

Qui osera me dire que l'enseignement de l'anglais a suffi pour faire de l'Irlandais un grand ami de la Grande Bretagne? Il vaut aussi bien regarder les choses en face, et tous admettront qu'ectuellement la situation est si malheureuse dans ce pays que le règne du meurtre, des deux côtés des armées engagées dans le combat, est en pleine floraison.

La situation actuelle en Irlande est si lamentable que même des hommes comme O'Connell, Gladstone, Parnell, Redmond ne parviendraient pas à calmer l'opinion publique.

L'Allemagne a-t'elle réussi à germaniser l'Alsace-Lorraine en voulant forcer l'enseignement exclusif de l'Allemand?

Les Etats-Unis se sont bien dans le temps révoltés contre la Grande Bretagne, et pourtant les citoyens de ce pays parlaient l'anglais.

Qui osera me dire, dans cette Chambre, que l'on fera de grand patriotes avec les Ruthènes, les Polonais et toutes les autres nationalités qui habitent cette province, par l'emploi de cette méthode tyrannique du Gardien Officiel de l'éducation, dont la fonction est ni plus ni moins de prendre à la gorge tous les citoyens appartenant à ces différentes races, en leur disant brutalement: vous ne prononcerez pas un mot de votre langue maternelle, mais bon gré mal gré vous devrez ne parler qu'une seule langue, l'anglais.

La plupart de ces nationalités sortent d'une souche qui, il y a des siècles, représentaient des nations puissantes. Plusieurs ont quitté leur pays, attirés par notre littérature qui les invitait à venir partager avec nous la grande liberté américaine. Ils ont lutté pendant des siècles pour leurs droits naturels, et des nations plus fortes n'ont pas réussi à changer leur sang, de nature.

Je suis d'accord avec ceux qui prétendent qu'il faut enseigner l'anglais à ces populations. C'est une langue officielle du pays, et ils doivent l'apprendre; mais je n'hésite pas à dire non plus qu'ils l'apprendront d'autant plus volontairement et facilement que les pouvoirs publics les traiteront avec déférence et qu'ils respecteront leurs nationalités.

"Le Manitoba" 9 mars 1921.

Un Exemple de la Suisse sur la Question des Langues

Trois langues sont officielles dans ce pays et cependant il n'y a jamais de divergences entre les races.—Une intéressante conférence de M. Jean Désy.—La société des conférences des hautes études commerciales

La Suisse est une république fédérative de 22 cantons. La population primitive est d'origine celtique. Conquise par Rome, elle fut envahie par les peuples germaniques et fut rattachée successivement à l'empire carolingien et à l'empire germanique. Au treizième siècle, trois cantons formèrent une confédération qui s'élargit et engloba treize cantons au 17e siècle. L'indépendance de la confédération fut reconnue par le Traité de Westphalie et la République helvtique fut définitivement constituée en 1815.

Ce pays est varié dans ses langues. Cependant Allemands, Français, Italiens, Romanches vivent en bonne intelligence La question des langues ne se pose pas. L'article 116 de la constitution fédérale proclame que l'allemand, le français et l'italien sont langues nationales. Dans l'application, on dépasse le texte puisque les projets de révision fédérale sont publiés en cinq langues. A l'Assemblée fédérale, devant les tribunaux féderaux, à l'Ecole fédérale de Zurich on emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces trois langues officielles.

Dans les cantons la règle admise en matière d'école est qu'on doit parler la seule langue de la religion: le français dans les cantons en majorité français dans les cantons en majorité français, l'allemand dans les régions en majorité Allemande. Dans cantons mixtes, les langues employées sont officielles. Les enfants des Suisses qui sortent de leur groupe linguistique différent sont assimilés. Ils trouvent cela tout naturel. En changeant de langue, ils ne cessent pas d'être Suisses. Cela prouve qu'il existe une nation suisse. Au-dessus de l'amour de la langue, il y a l'amour de la patrie commune. La volonté commune des ancêtres et de leurs descendants a formé la nation. Un idéal commun a tendu et groupé les volontés passées et présentes: vivre dans la liberté et le respect mutuel. La transmission et le culte de cet idéal prépare l'avenir. Les Suisses ont connu des heures agitées. Toujours l'esprit de solidarité nationale a repris son empire.

Il manque aux Canadiens pour régler la question des langues autrement que dans un texte de loi d'être une nation. Français et Anglais du Canada sont deux entités dis-la loi. Leurs patriotismes patriotismes sont divergents. L'esprit canadien n'existe pas. Français et Anglais pourraient avoir les même pensées, aimer les mêmes choses en des langues différentes s'ils avaient la volonté commune et le désir clair de vivre ensemble dans la même maison, comme les membres égaux d'une même famille. Les Anglais n'ont jamais compris que l'union libre d'individus libres est fondée sur la reconnaissance des convictions et des droits réciproques. Ils ne paraissent pas disposés à le comprendre. Dès lors, une société politique où l'un des associés est sacrifié ne peut se maintenir que si celui-ci consent à demeurer éternellement la dupe de l'autre. Il est à souhaiter que nous ayons assez de fierté pour ne pas accepter ce déshonneur. Car c'est uniquement sur les droits égaux des langues et des religions que peut se fonder une patrie commune dont tous les membres voudront préparer aux groupes juxtaposés un avenir commun et prospère.

En présentant le conférencier, M. Valmore Gratton a prononcé l'allocution suivante:

Tout le monde peut localiser la Suisse sur une carte. La propagande commerciale a popularisé les sites pittoresques et répandu dans le monde les échantillons de sa production.

Quarante-six fois plus petite que la province de Québec, elle a su tirer parti d'une situation géographique désavantageuse. Sa prospérité économique est due à la perfection de sa technique et à sa main d'ouevre spécialisée.

Dans les montagnes, l'élevage est intense; dans les plaines, l'agriculture occupe les deux-cinquièmes de la population mais la majorité des travailleurs sont employés dans les industries. Les principaux objets fabriqués sont la soie, la broderie, les horloges, les machines de tous genres les produits chimiques et alimentaires, la teinture, la paille, la toile, la laine, la sculture en bois.

D'après la parole de Stoessel, "relativement à sa situation défavorable, la Suisse est peut être le pays le plus industriel qui soit et le plus commerçant.

Le principal article d'exportation a été, pendant longtemps, l'horloge. L'industrie hôtelière est bien organisée et attire, chaque année, un nombre considérable de touristes.

Pendant la guerre, sa position entre plusieurs pays importants et sa neutralité ont fait prospérer son commerce. Après la guerre le taux élevé de son change a éloigné beaucoup d'étrangers et de clients.

Ne possédant ni houille ni minerais, elle jouit par contre, d'une force économique importante constituée par de nombreux pouvoirs hydrauliques.

Elle a adopté la spécialisation pour les marchandises auxquelles la main-d'oeuvres experte donne une plus value appréciable. Malgré son essor, elle a toujours été dépendante de l'étranger à cause de son manque de matières premières, sa production agricole insuffisante, et d'une industrie spécialisée alimentée par l'importation et vivant de l'exportation.—*France-Parleur,* Québec.

DECES

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Joseph Riel, décédé à sa résidence de St. Vital la semaine dernière.

Feu Joseph Riel était le frère de feu Louis Riel et comptait un grand nombre d'amis dans tous les centres français du Manitoba.

Né au Manitoba il a passé sa vie sur la terre familiale et il est mort à l'âge de 64 ans entouré de ses parents et amis qui conserveront pour sa mémoire affection et respect.

M. Riel s'était toujours occupé activement d'affaires politiques et municipales.

Il fut pendant de nombreuses années représentant de son quartier au conseil de la municipalité et en politique il fut toujours un libéral ardent.

Même si l'on différait d'opinion avec lui, on aimait toujours à le rencontrer car c'était ce que l'on peut appeler un bon garçon, avec qui, la discussion finie on pouvait toujours causer gaiement.

Les funérailles ont eu lieu à la Cathédrale de St. Boniface au milieu d'un grand concours d'amis.

A madame Riel et à sa famille, *Le Manitoba* offre l'expression de sa profonde et sincère sympathie.

PROGRAMME DU CONGRES BELGE

Dimanche 12 *juin* 1921.

A 9½ heures du matin. Club Belge. Réception du Consul de Belgique. Adresse à l'Eglise du Sacré-Coeur avec S. G. Monseigneur Béliveau, Archevêque de St. Boniface, Man. Musique par la Fanfare de St. Boniface et celle de Bruxelles. A 10 heures grande messe. Allocution de S. G. Monseigneur. Après la messe, réception de S. G. Monseigneur au Club. Adresse par le Président Alidore Vanelslander. A 3 heures au Club Belge Organisation des comités bureaux et désignation des orateurs. A 8 heures du soir, séance d'ouverture. Bienvenue par le Président "Ce que nous voulons". Discours par MM. Grymonpré, Rodts et Windels. Concert, musiques St. Boniface et Bruxelles. Représentations en français et en flamand.

Lundi 13 *juin* 1921.

A 10 heures réunion des sections. Orateurs MM. Auguste De Pape Bruxelles Man., Oct. Rodts, R. P. Kwakman et J. B. Reynders de Saint Boniface. A 3 heures réunion des comités. Orateurs R. P. Schelpe S. J. J. Grymonpré St. Boniface et Ivo Decock de Deleau Man. A 8 heures du soir assemblée générale. Orateurs A. A. Allegaert et R. P. Schelpe S. J.

Mercredi 14 *juin* 1921.

A 10 heures réunion des sections: orateurs: MM. Auguste De Pape de Bruxelles, Leo Schanus de St. George, Oxence Vandeponseele de Deloraine et Pierre Bossuit de St. Boniface.

Mercredi 15 *juin* 1921.

A 10 heures réunion des comités: Orateurs, Jules Monteyne de Ste Amélie, Auguste De Pape de Bruxelles, Auguste Delichte de S. Alphonse et Ferdinand Dejardin de Deloraine Man. A 3 heures, continuation de la séance du matin. A 8 heures du soir. Assemblée de clôture. Rapport décisions du Congrès. Concert représentation en Anglais. Musique par la Fanfare La Verandrye.

Pour le Comité,

OCT. RODTS,
Secrétaire.

LA HAUTE SILESIE, LA POLOGNE ET L'ALLEMAGNE

Quelques mots sur la Haute-Silésie, dont le partage menace de mettre de nouveau le feu à toute l'Europe, ne sont pas déplacés assurement dans nos colonnes.

L'article 88 du traité de Versailles fixe les frontières de la Pologne, de l'Allemagne, et de la Haute-Silésie qui comprend la région du plébiscite.

D'après les termes du traité de paix, le résultat du vote devait être déterminé par commune, selon la majorité des votes dans chaque commune. Dans les dix districts suivants du territoire voisin de la Pologne, 76 p.c. des communes se sont déclarées pour la Pologne: Pless, Rybnik, Strelitz, Gleiwitz, Tarnowitz, Hindenburg, Benthen, Kattowitz, Koenigshuette, Lublinitz. Ces dix districts ont donné 648 communes pour la Pologne et 203 pour l'Allemagne.

La division de la province indiquée par le plébiscite s'accorde presque exactement avec la division géographique naturelle marquée par L'Oder, qui traverse cette région. Les districts à l'est de la rivière ont donné une forte majorité à la Pologne, les districts à l'ouest une forte majorité à l'Allemagne.

L'Allemagne, qui s'évertue par tous les moyens à se soustraire aux stipulations du traité de Versailles concernant les réparations et le désarmement, tient mordicus de rester maîtresse de la Haute-Silésie. Elle y tient si fermement qu'elle a voulu faire de la possession de cette contrée l'une des conditions de son acceptation de l'ultimatum du Conseil Suprême. Mais les Alliés, qui ont donné la vie à la Pologne et qui ont intérêt, pour assurer la paix du monde, de maintenir des états tampons et indépendants dans l'Europe centrale, entre l'Allemagne et la Russie et les nations slaves, ne peuvent permettre que les Boches mettent la main sur toute la Haute-Silésie. La France, en tout cas, ne peut sans danger laisser dépouiller la Pologne du territoire minier qui lui appartient de droit. Au besoin elle empêchera par la force l'Allemagne d'y établir son autorité. C'est pourquoi l'attitude de M. Lloyd George a créé au-delà de la Manche un émoi si considérable. Il en est à espérer que M. Briand réussira à convaincre le premier ministre de l'Angleterre, lorsqu'ils se rencontreront, ces jours-ci à Boulogne, qu'il importe plus de désarmer l'Allemagne et de dissiper ses ambitions que de morigéner les Polonais qui réclament possession d'une partie de la Haute-Silésie, avant même que la Commission du plébiscite et le Conseil Suprême ou la Société des Nations aient décidé de son sort.

La Patrie.

$32,000 DE RADIUM POUR UNE OPERATION

Montréal, 26.—Une opération chirurgicale a été faite ces jours-ci, à l'Hôpital Général, sur un résidant de Montréal, lauelle opération a nécessité une dépense de radium pour une valeur de $32,000. Le traitement a duré trois heures et a été appliqué par le Dr. C. Everett Fields, du Radium Institute de New-York.

Ce médecin est venu ici faire une conférence devant les membres de la fraternité médicale sous les auspices de la Médico-Chirurgical Society, et il a profité de son passage à Montréal pour mettre ce traitement à l'épreuve.

Le malade souffrait d'un cancer à la langue. Il a été transporté à l'Hôpital Général spécialement pour recevoir le traitement du médecin Newyorkais. C'était la deuxième fois qu'on lui appliquait le radium. La première fois, il y a six mois, le radium a prouvé son effet en empêchant la tumeur de grossir.

Le radium a été administré sous la direction d'un anesthésiste de Montréal. Quatre aiguilles ont été introduites dans la langue et on les maintient là durant trois heures, cependant qu'on appliquait durant une même période la substance magique sur la joue gauche.

Après le traitement, le patient a quer à ses affaires ordinaires sans le secours de peronne.

LE GENERAL SMUTS ET LA SOCIETE DES NATIONS

Cape Town, 27 (S.P.A.) Dans un discours prononcé aujourd'hui, le premier ministre, le général Jan Christian Smuts, a défendu avec chaleur la Société des Nations, disant qu'on devrait donner à la Société l'occasion de prouver ce dont elle est capable.

"Ne combattons pas la Société des Nations, dit le premier ministre, mais combattons plutôt le conseil suprême, qui peut-être a tort". Il a ajouté que le seul espoir de la race humaine réside dans une association de nations, grande ou petite.

Parlant de l'Irlande, le général a dit qu'il s'agissait là d'une question d'intérêt domestique, n'ayant de l'importance que pour l'empire britannique. Le gouvernement britannique cependant, dit-il, pourrait consulter les dominions et savoir ce qu'ils pensent de la question.

Pour ce qui est du traité anglo-japonais, il dit que l'Afrique-Sud n'y était pas intéressée, mais qu'il donnerait quand même son opinion sur le sujet, de même que sur la question des marines des dominions quand le temps viendra.

Le premier ministre exprime l'espoir que la prochaine conférence de Londres serait un succès et pourrait arriver à des décisions excellentes pour le meilleur bien de l'Empire.

L'ILE DE MALTE OBTIENT SON AUTONOMIE

Valette, 26.—L'île de Malte vient d'obtenir son autonomie. Le décret royal à cet effet a été lu par le gouverneur de l'île. Lord Plumer, tandis que les cloches sonnaient à toute volée et que les canons de la place faisaient entendre leur voix puissante.

Le gouverneur avait à ses côtés S. G. Mgr Caruana, archevêque de Valette, l'amiral Robeck, le juge-en-chef, et les autres chefs militaires, navals et civils.

Le décret royal accorde la plus grande liberté religieuse. On dit qu'à sa première session, la législature de Malte déclarera la religion catholique, religion d'Etat.

L'italien et l'anglais seront les deux langues officielles. Le dialecte maltais sera cependant en usage dans les écoles.

UNE PUISSANTE MITRAILLEUSE

Rock Island, 28.—L'armée américaine possède maintenant une mitrailleuse du calibre 50 capable de tirer une balle qui, à deux cents verges, traverse une couche d'acier d'un pouce. C'est ce que vient d'annoncer le major Lee Wright.

Il dit que les chars d'assaut en usage au cours de la dernière guerre pouvaient résister aux balles du calibre 30.

La balle de calibre 50 pèse 800 grains; celle de calibre 30 ne pesais que 150 grains.

PRESERVEE D'UNE VIE DE SUPPLICES

Et d'une grave opération, par l'emploi de "FRUIT-A-TIVES"



MME M. J. GORSE

2928 rue Union, Vancouver, C. A.

"J'ai enduré tous les symptômes des maladies féminines, avec constipation chronique et maux de tête continuels. *J'avais des douleurs dans le bas des reins et dans les cotés.* J'ai essayé divers remèdes sans effet, puis je suis allée consulter un médecin qui m'a conseillé l'opération. J'ai refusé.

Alors, j'ai commencé à prendre 'Fruit-a-tives'; tout de suite, je me suis sentie mieux, et *ce médicament aux fruits a fait disparaître toutes* mes douleurs et souffrances. Ce qui m'a délivrée de tous mes supplices, c'est le magnifique remède aux fruits, 'Fruit-a-tives'."

MME M. J. GORSE.

50c. la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

HARVEY SONNE LE GLAS DE LA LIGUE DES NATIONS

Londres, 20.—La presse londonienne publie sous de larges manchettes le discours prononcé hier soir au banquet des "Pèlerins" par l'ambassadeur des E.-U. en Angleterre, George Harvey. M. Harvey a dit en substance qu'il avait reçu instruction du Secrétaire d'Etat à Washington de représenter les E.-U. au prochain meeting du Conseil suprême où la question silésienne doit être discutée, mais il a ajouté que pour aucune considération, les Etats-Unis ne consentiraient à participer aux assises de la Société des nations.

Deux ou trois journaux seulement se livrent à des commentaires sur le discours de l'ambassadeur, apparemment à cause de l'heure avancée où il a été prononcé. Ils applaudissent cordialement les paroles d'amitié et de franchise de M. Harvey, et analysent son discours au point de vue général.

Le "Daily News", qui fut l'un des plus ardents champions de la Ligue se déclare perplexe de ce reniement des Etats-Unis. Il déduit des assertions de M. Harvey que les E.-U. approuvent les fins poursuivies par la Ligue, mais s'écrie:

"Néanmoins, les E.-U. n'auront rien à voir avec la plus grande organisation jamais créée pour des fins généreuses, et cela non pas parce qu'ils désapprouvent quelqu'un des objets de la Ligue, mais parce que le peuple américain aux dernières élections a rendu un verdict décisif contre le parti de l'un des principaux fondateurs de la Ligue. Ce point de vue répond-il à un principe ou n'est-il qu'une simple manoeuvre politique? En ce dernier cas, est-il d'ordre domestique ou international?"

Le "Daily Express" accueille avec un plaisir tout particulier la déclaration de l'ambassadeur au sujet de la Ligue. Elle met fin, dit-il, à une comédie dispendieuse.

"La Ligue, en tant qu'instrument d'idéalisme pratique, est bel et bien morte", conclue l'organe, "et il y va de notre intérêt de la liquider aux meilleures conditions possibles".

BONNES PENSEES

Ne vous croyez pas toujours obligé de suivre les conseils qu'on vous donne; écoutez-les comme ami, examinez-les comme juge, écoutez-les comme maître, rejetez les mauvais, profitez des bons, et entre les bons, choisisez les meilleurs.

* * *

Une grande partie de notre mal, c'est que les mauvais sont très mauvais et fort unis, tandis que les bons ne sont passez bons et fort divisés.

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention de faire et construira et fera et construira un canal d'égoût souterrain sur la rue Eugénie, de l'égoût actuel jusqu'à la Rivière la Seine (375 pieds) au coût approximatif de $1,131.25.

Dans le cas où cette amélioration locale sera faite la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement (sur les propriétés faisant front sur les deux côtés de la rue où l'ouvrage sera fait) une taxe uniforme de frontage suffisante pour éteindre la dette dans l'espace de trente ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent (6%) par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Il sera prélevé sur les propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où le dit égoût sera construit, une somme de $4.00 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, et à cette somme le coût de chaque connexion qui sera construite sera ajouté, le tout payable en trente ans avec intérêt calculé tel que sus-dit.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et à prélever les taxes spéciales de frontage ci-haut mentionnées.

Par Ordre,
Ernest GAGNON,
Greffier.

St-Boniface, Man.
le 17 mai, 1921.

UNE AUBAINE AUX PERSONNES DE L'OUEST

Les personnes qui ont des loisirs peuvent gagner gratuitement au prix de très légers efforts des articles de toutes sortes d'une valeur variant de $5.00 jusqu'à $1500.00. Travail facile et agréable. Envoyer nom et adresse à Casier postal 35, Station "N", Montréal.

LES ALLIES TRAVAILLENT A LA RENAISSANCE DE L'AUTRICHE

Londres, 24.—Le plan destiné à aider l'Autriche, considérée comme "l'homme malade international", au point de vue financier et économique, a été rédigé par une commission composée de trois membres nommés par le comité provisoire économique et financier de la Société des Nations et sera présenté à l'approbation du comité durant la réunion qui s'est ouverte à Londres hier.

La commission qui a récemment terminé son enquête à Vienne est composée de M. J. Avenol, France; de sir Drummond Fraser, Grande-Bretagne; et de M. E. Cluckfadt, Danemark. Les propositions qui seront probablement étudiées pendant une semaine par le comité commandent la nomination d'une commission mixte composée de trois délégués du comité financier de la Société et de trois Autrichiens pour le contrôle des crédits étrangers des revenus accordés comme garanties et de l'exécution du programme de restauration en général.

Des changements dans la politique financière, les emprunts étrangers et intérieurs la création d'une banque d'émission et l'organisation d'un système de contrôle, croient les enquêteurs, sont les préliminaires nécessaires pour la réforme du système monétaire autrichien, qui est recommandé comme l'une des choses fondamentales de la recouvrance du pays.

Le deuxième principe recommandé est que le programme soit considéré comme une entreprise nationale indépendante des disputes intérieures et politiques. Le gouvernement autrichien a déjà accepté cette opinion, et a formulé un rapport et reçoit la sanction des enquêteurs.

Ces réformes veulent la réalisation d'un équilibre budgétaire par l'économie, de nouvelles taxes, le prélèvement de fonds au moyen d'emprunts intérieurs et l'établissement de titres pour garantir ces crédits, qui tous sont dépendants de la réforme de la monnaie et de la création d'une banque d'émission.

Grâce à la réforme de la monce et permettre l'imposition de naie, on espère rétablir la confiannouvelles taxes, abolir les subsides et élever les taux de transport. La banque d'émission est destinée à permettre l'émission d'emprunts.

La banque aurait un capital de 100,000,000 de francs, dont la moitié serait souscrite à l'étranger. Elle serait établie pour une période de vingt-cinq ans et la moitié de ses directeurs seraient des Autrichiens.

MELLE MARIE HENRIETTE COLLIN, Pianiste, élève de Léonard D. Heaton de Winnipeg, ancienne élève de l'Académie St. Joseph de St. Boniface, ouvrira jeudi prochain le 1er juin, un Studio, à sa résidence au No. 84 rue Dumoulin, St. Boniface, Man. Tel. N 1268.

PROBLEMES QUE LE GOUVERNEMENT ITALIEN VA AVOIR A SOLUTIONNER

(*La Presse*)

Rome, 1er mai 1921.—La nouvelle chambre (les élections italiennes auront eu lieu quand sera publiée cette correspondance) sera la 26ième depuis que l'Italie est unis, mais elle sera la première qui pourra se vanter de représenter toute l'Italie, libre enfin du Cap Passero au sud de la Sicile, jusqu'au plus hauts sommets de ses Alpes.

Si tous les patriotes qui sont morts pour faire de l'Italie une nation seule et libre, depuis les miers mouvements révolutionnaires de 1821 usqu'à cette dernière guerre dans lequelle nous avons eu 500,000 hommes tués à l'ennemi, pouvaient soulever le couvercle de leurs tombeaux, ils pourraient enfin se consoler en voyant que leur sang n'a pas coulé en vain.

Pensez ce que l'Italie était il y a un siècle.

Nous étions le peuple le plus partagé, le plus opprimé de toute l'Europe; et l'Autrichien Metternich avait même dit que l'Italie n'existait pas et qu'elle était seulement une expression géographique.

Si l'on voulait donner ici une note des patriotes italiens, qui, depuis 1821, (époque où justement ont eu lieu les premiers mouvements révolutionnaires pour la liberté italienne), sont morts ou dans les prisons, ou sur l'échafaud, pendus ou fusillés, par l'oeuvre de l'Autriche nous aurions à remplir peut-être plus qu'une colonne de la "Presse".

L'Italie s'est soulevée la première fois en 1848 à Milan; elle forma une armée, et avec le roi du Piémont chassa les Autrichiens, qui sont retournés et nous ont battutu un an plus tard. Nous sommes venus à la rescousse dix ans après, en 1859, avec l'aide de la France, et nous avons chassé les Autrichiens de la Lombardie. En 1866 même la Vénétie a été délivrée, et en 1870, le 20 septembre, les Italiens entraient à Rome et en prenaient possession, en finissant ainsi la puissance terrestre du pape, puissance qui durait depuis que l'empereur Constantin (324 après J.-C.) aurait fait donation de Rome, de l'Italie et de toutes les régions de l'ouest de l'Empire au pape Sylvertre.

Voyons maintenant les raisons qui ont poussé le gouvernement à dissoudre cette chambre, qui n'avait que 16 mois de vie, et qui aurait normalement dû vivre 5 ans révolus.

Rien ne saurait probablement être plus intéressant que de connaître ces raisons par la parole de M. Giolitti lui-même, le vieux, mais fin et rusé, homme politique qui, après avoir manqué d'être tué par la foule, à Rome, en 1915, parce qu'il était opposé à la guerre, fut encore une fois (il a presque 80 ans) appelé à diriger la politique italienne.

N. Giolitti au roi

Dans sa révélation au roi M. Giolitti a dit:

"Majesté,

"Après la chute de l'Empire romain, c'est la première fois que l'Italie est complètement libre et réunie dans les limites que la nature lui a assignées.

"Devant ce fait le ministère a dû se demander s'il n'était préférable d'admettre ces nouveaux députés dans la chambre élue en 1919 ou d'appeler toute l'Italie aux urnes pour mieux déterminer le nouveau programme politique, économique administratif que l'Italie doit développer pendant la nouvelle période historique, dans laquelle l'Italie entre maintenant.

"C'est à ce second parti que l'Italie a déjà eu recours dans une autre occasion, c'est-à-dire en 1870, lorsque Rome devint italienne et la capitale de notre nation. Alors au plébiscite du 2 octobre de cette année, nous avons fait suivre les élections du 2- novembre, et cette méthode a valu certainement mieux que celle à laquelle nous nous sommes adonnés en 1866 après l'annexion de la Vénétie, parce qu'alors nous avons eu les élections de cette province en novembre 1866 et pendant le mois de mars de 1867 nous avons eu les élections générales, en obligeant ainsi la nouvelle province à deux luttes électorales.

"Il y a quelqu'un qui trouvera peut-être que les conditions assez troubles de la vie italienne auraient dû nous défendre de faire les élections en ce moment. Je ne suis pas de cet avis. Je crois bien au contraire que la volonté du pays, laquelle sortira de la réponse des urnes au mois de mai, sera la force la plus efficace pour commander à tous d'en finir avec la violence. La loi reprendra tout son empire. Je ne doute pas que telle est la volonté du pays, mais le pays le fera comprendre par les élections.

"A cela il faut ajouter que les questions que la nouvelle chambre aura à résoudre sont telles et tellement nombreuses que seulement une chambre, sûre de bien représenter la volonté du pays pourra les affronter, avec toute l'autorité et la force nécessaire.

"Quant à la politique étrangère, maintenant que l'Italie a conquis toutes ses frontières naturelles, nous n'avons aucune raison de ne pas être dans les meilleurs termes avec tout le monde, et nous tâcherons de conquérir de nouveaux marchés pour notre commerce, de nous assurer une nouvelle expansion commerciale et de nouvelles routes pour nos émigrants.

"La question financière avec cette dette annuelle de 4 milliards, et avec la nécessité absolue de faire encore quelques dépenses indispensables, est très grave, et nous serons obligés de supprimer tous frais qui ne sont pas strictement nécessaires, et agir de façon que le poids des contributions aille peser principalement sur les contribuables les plus riches.

"L'administration de la justice doit aussi subir de fodtes modifications; il faut que la procédure italienne se fasse plus rapide; il faut supprimer les bureaux judiciaires inutiles, il faut une révision générale de nos lois, et il faut que ces lois soient, petit à petit, velles provinces habituées jusqu'ici acceptées et reconnues par les nouci à d'autres lois et habitudes.

"Quant aux écoles, le problème est vaste et urgent. Il faut un nouveau programme. L'état doit avoir la haute direction de l'instruction; il doit pouvoir la contrôla légitime activité de ceux qui ler, mais il ne doit pas supprimer dans l'enseignement peuvent apporter quelques progrès.

"Il faut ensuite donner un ordre nouveau aux administrations publiques, et pour cela deux commissions, élues l'une parmi la chambre des députés, l'autre parmi le Sénat, ont déjà commencé leurs travaux. Maintenant que l'unité nationale a été enfin atteinte, et qu'elle est en dehors de toute question, il nous sera plus facile de commencer, petit à petit, à décentraliser, à faire de façon que l'Etat ne s'ingère plus que dans les services ayant un caractère national.

"La méthode avec laquelle ont été faites pour la première fois les dernières élections et avec laquelle seront naturellement faites les élections prochaines, est celle de grandes circonscriptions électorales. Cette méthode ôte la possibilité de connaître, juger, personnellement tous ceux qui se présentent comme candidats. Mais cette tâche retombe sur les différents partis politiques, lesquels ont le devoir de choisir leurs représentants avec le plus grand soin possile. Ceci est leur devoir le plus important parce que les électeurs jugeront de l'importance et de la valeur d'un parti non seulement par ses programmes, mais aussi par la valeur morale et intellectuelle des hommes qui devront exploiter ces programmes.

"Espérons que la fortune de l'Italie fasse que tous les partis comprennent le devoir de se faire représenter par le shommes les plus dignes par leur intelligence, et surtout par la noblesse de leur caractère.

"C'est par ces causes et avec ces souhaits que nous présentons à la signature de Votre Majesté le décret qui dissout la présente Chambre et convoque la nouvelle au 11 juin.

"Rome, 7 avril, 1921.

"Giovanni Giolitti."

LES DROITS D'AUTEURS

Ottawa, 26.—Hier aux Communes, plusieurs articles du bill des droits d'auteur ont été adoptés après discussion.

Les privilèges que le bill concedait aux éditeurs ont été quelque peu diminués et ceux des auteurs augmentés. Le comité a cru plus avantageux pour l'auteur de ne pas limiter son droit à 10 p.c. afin de lui permettre d'obtenir davantage si son ouvrage a plus de mérite qu'un autre.

Les modifications donnent une plus grande protection aux auteurs à l'égard des manufacturiers de disques pour phonographes, l'oeuvre ne peut pas être reproduite sans le consentement de l'auteur et le droit sera dans ce cas de 2 sous par record, comme aux Etats-Unis.

Jusqu'ici le Canada a trop négligé la protection des droits d'auteur, remarque le ministre de la justice, et les Etats-Unis sont plus avancés que nous sous ce rapport.

L'on a ajouté une clause qui stipule qu'un éditeur ne pourra pas sans le consentement de l'auteur, publier une seconde édition de son ouvrage.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira un canal d'égoût souterrain sur la Rue Dubuc, de la rue Seine à la rue DesMeurons au coût de $8,420.00.

Dans le cas où cette amélioration locale sera faite la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement (sur les propriétés faisant front sur les deux côtés de la rue où l'ouvrage sera fait) une taxe uniforme de frontage suffisante pour éteindre la dette dans l'espace de trente ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas exéder quatre et demi pour cent.

Il sera prélevé sur les propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où le dit égout sera construit, une somme de $4.00 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, et à cette somme le coût de chaque connexion qui sera construite sera ajouté, le tout payable en trente ans avec intérêt calculé tel que sus-mentionné.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et à prélever les taxes spéciales de frontage ci-haut mentionnées.

ERNEST GAGNON,
Greffier.

Saint-Boniface, Man., le 31 mai, 1921.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

SUITE A LOUER—Possession immédiate. S'adresser au concierge ou téléphonez au Collège N 1093.

* * *

Notre choix de poêle à l'huile est très varié. Nous recommandons les poêles à huile New Perfection à 1, 2, 3, 4 ou 5 brûleurs. Nous avons aussi les marques Marswells et Detroit Vapor, qui sont également recommandées. Allez chez Allaire et Bleau, 568-70-72. Avenue Provencher, Saint-Boniface.

* * *

N'OUBIEZ PAS que durant la semaine du 23 au 28 mai vous trouverez chez Fontaine & Boulanger un assortiment complet de poêles électriques pour la cuisine. Prix variants de $3.50 à $28.00. Ces poêles s'attachent en un clin d'oeil à la place de n'importe quelle lumière. 53, Avenue Provencher. Télé. N1425. On livre à domicile.

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées marquées "Platform for Air Station, Victoria Beach, Man." seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, le samedi, 11 juin 1921, pour la construction d'une plateforme-préau "Air Station" à Victoria Beach.

Les plans et devis pour ce travail peuvent être vus et des formules peuvent être obtenues au bureau de H. E. Matthews, architecte résidant, Département des Travaux publics du Canada, aux bureaux d'examen des entrepôts de la douane, coins des avenues McDermot et rue Rorie, Winnipeg, Man.

Les soumissions ne seront considérées en autant qu'elles auront été faites sur les formules spéciales et suivant les conditions mentionnées dans la présente.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque par une banque à charte et payable à l'ordre du Ministère des Travaux Publics du Canada, égal à 10% du montant de la soumission. Les bons d'emprunt de Guerre du Dominion seront aussi acceptés comme sécurité ou des bons d'emprunts de guerre et chèques pour compléter un montant.

R. C. DESROCHERS,
Ottawa.

SOUMISSIONS POUR CHARBON

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, lundi, le 9 mai 1921, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans les provinces d'Alberta, de Manitoba et de Saskatchewan, lesquelles devront ....tre cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral, Alberta, Manitoba, Saskatchewan."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant au ministère des Travaux publics, Ottawa, et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Un chèque égal 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons des emprunts de guerre du Dominion ou des bons d'emprunts de guerre et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 19 avril 1921.